

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1615

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1615**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement est présenté par monsieur le Président à l'assemblée délibérante et destiné, notamment, à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil de la Métropole sont mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal de chaque Commune situé sur le périmètre de la Métropole de Lyon est destinataire des rapports annuels adoptés par le Conseil de la Métropole de Lyon.

Il est présenté au Conseil le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement récapitulatif, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D 2224-1 et aux annexes V et VI du CGCT.

I - Le service public de production et de distribution de l'eau potable**1° - L'exploitation du service public d'eau potable**

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2015 par les exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Le nouveau contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable a pris effet le 3 février 2015 avec le prestataire Eau du Grand Lyon. Pour les 360 000 abonnés, il s'est traduit par une baisse du prix de l'eau.

Au 1er janvier 2016, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, comprenant une part Métropole et une part délégataire pour l'abonnement et pour la consommation, s'établit à 1,7286 € HT par mètre cube.

Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 109,42 € TTC, soit 1,8237 € TTC par mètre cube (TVA à 5,5 % sur l'ensemble des postes).

A noter que la Métropole a confié à Eau du Grand Lyon le déploiement de compteurs d'eau intelligents visant à rendre le réseau de distribution plus performant. Le déploiement, commencé en février 2015, s'achèvera fin 2018. L'abonné peut suivre sa consommation en temps réel et l'exploitant n'a plus besoin de se déplacer.

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux

En 2015, la Métropole a réalisé 18,254 M€ HT d'études et de travaux, dont 5,613 M€ HT au titre de l'extension et de la rénovation des réseaux et réservoirs, 1,478 M€ HT au titre des équipements de distribution et de sécurité et 11,163 M€ HT pour le rachat du parc de compteurs dans le cadre de la clôture des anciens contrats d'affermage.

En 2015, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 0,673 M€ de financements pour ces travaux dans le domaine de l'eau potable, sous forme de subventions à la Métropole.

Enfin, dans le cadre de leurs obligations contractuelles de renouvellement, les délégataires ont dépensé 21,389 M€ HT décomposé de la manière suivante :

- 0,851 M€ HT par les anciens délégataires (du 1er janvier au 2 février 2015),
- 12,824 M€ HT par Eau du Grand Lyon pour le renouvellement (à partir du 3 février 2015),
- 7,714 M€ HT par Eau du Grand Lyon pour les travaux de premier établissement (à partir du 3 février 2015).

Ainsi, ce sont 39,643 M € HT d'investissements réalisés par la Métropole et les délégataires en charge de l'exploitation du service dans le cadre de leurs engagements contractuels de renouvellement sur les réseaux et installations du service public d'eau potable.

II - Le service public d'assainissement collectif

L'un des faits marquants de l'année 2015 est l'adoption du schéma général d'assainissement par délibération du 6 juillet 2015. Il fixe les grandes orientations pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales pour la période 2015-2027. L'enjeu est d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement du territoire.

1° - L'exploitation du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole. Il est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1er janvier 2016, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 0,9790 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part variable assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 76,59 € TTC, soit 1,2764 € TTC par mètre cube (TVA à 10 % sur l'ensemble des postes), la tarification assainissement ne comportant pas de part fixe.

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2015, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Métropole a réalisé pour 22,923 M € HT d'investissements au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public selon le détail ci-dessous :

- sur les réseaux d'assainissement collectif : 18,285 M€ HT,
- sur les 12 stations d'épuration : 3,483 M€ HT,
- sur les diverses études, acquisition de matériel et véhicules d'exploitation, logiciels techniques (télégestion et systèmes d'information géographiques) : 1,154 M€ HT.

En 2015, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 2,097 M € de financements pour ces travaux sur les réseaux d'assainissement et stations d'épuration, sous forme de subventions à la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.